

Diversité syndicale et proximité, personae non gratae.

Le 8 septembre dernier, 2^{ème} réunion de toutes les organisations syndicales « intéressées », c'est-à-dire toutes les OS de FTV. Au programme, le périmètre des instances représentatives du personnel dans le réseau régional de France 3.

La base de négociation de la direction reste la même, à savoir le CE unique. Mais comme « *tout, on presque, se négocie* » selon elle, elle garnit le panier de la mariée en y ajoutant une commission « Corse » de 6 membres, et des Activités Sociales et Culturelles qui pourraient être gérées localement. Si le CE Unique était accepté par les OS, les DP et les CHS ct pourraient subsister à l'échelle des 24 antennes régionales.

Autre hypothèse : 13 CE seraient mis en place, conformément à la décision de la DIRECCTE ; alors, les DP et les CHS ct ne devraient exister qu'à l'échelle régionale, et non plus au niveau des antennes ; **c'est une décision de la direction, avec pour conséquence la disparition de 11 instances DP et CHS ct** (Reims, Besançon, Amiens etc.) – une décision dont pourtant on essaye de faire porter la responsabilité aux OS qui refusent de céder au chantage « CE unique contre Instances de proximité ».

La CFDT, ainsi que la majorité des OS de France Télévisions, refuse le CE unique, **au nom du pluralisme syndical et de la proximité.**

Acter la légitimité de cette instance, c'est accepter la thèse de l'absence d'autonomie de nos régions. C'est accepter que demain, peut-être, et en conséquence des « ordonnances travail », un Conseil Economique et Social (CES) soit créé au niveau du réseau régional, regroupant le CE, les DP, les CHS ct du réseau, avec des commissions locales, dont les membres seraient désignés par la majorité aux manettes du CES, dont les compétences sont encore floues...

Des commissions issues de négociations... qui démarrent dès lundi 18 septembre 2017, alors que les décrets d'application des ordonnances ne sont pas parus, et que le CE Unique n'existe pas ! Des négociations demandées par des OS qui hier encore protestaient contre les ordonnances ou contre la loi El Khomri il y a quelques mois !... Comme si l'accord instituant le CE unique était déjà signé !

Par ailleurs, les ordonnances prévoient que le 31.12.2019 au plus tard, le Comité Economique et Social, qui regroupera les instances, prendra le relais des CE, DP et CHS ct : à la question « *y aura-t-il un seul CES pour le réseau régional, ou y en aura-t-il 24 ?* »... **La direction botte en touche : « on verra le moment venu. On pourra peut-être négocier ». Peut-être ?**

.../...

Mais pourquoi discutons-nous encore d'ailleurs ? Et bien, « *nous discutons pour faire la part belle au dialogue social, et pour montrer que nous savons gérer nos affaires en interne ; nous ne voulons pas laisser des instances externes décider pour nous* », explique la direction.

Ah ben oui alors, laisser un inspecteur du travail, voire un juge (garants de l'application des textes et de la loi) décider pour nous, c'est moche... Alors que nous pourrions négocier tranquillement, partager le gâteau, asseoir l'hégémonie d'un syndicat plutôt qu'un autre...

Et pour couronner le tout, dans cet agréable entre-soi, voilà qu'un représentant syndical renvoie le Syndicat des Travailleurs Corses sur son île (« *si c'est pour dire des conneries...* », dit-il après une prise de parole du STC) et affirme que les syndicats des Outre-Mer « *n'ont rien à faire ici* »... Surtout quand ils ne sont pas d'accord !

La CFDT défend le pluralisme syndical à FTV et la proximité des instances ; elle continuera donc à s'opposer au CE unique et à revendiquer un CE par Région et des DP et CHS et au plus près de la réalité du terrain.

Paris, le 15 septembre 2015